



BENOR

BCCA

CERTIFICAT BENOR

délivré sur base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR de systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression, TRA BB 601, à l'entreprise

Deschacht Plastics Belgium nv
Antwerpsesteenweg 1068, BE - 9041 Oostakker,

pour la production de

Regards et boîtes d'inspection et de branchement en PP (DN400-1200) dans les zones de circulation et dans les réseaux enterrés profondément jusqu'à une profondeur maximale de 6m du niveau du sol au niveau du radier de la boîte principale

fabriqués dans l'unité de production

Kaczmarek Malewo Spółka Jawna
Ul. Gostynska 12, PL - 63-820 Piaski,

en conformité avec la

NBN EN 13598-2 : 2020 « Systèmes de canalisations en plastique pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U), polypropylène (PP) et polyéthylène (PE) - Partie 2 : Spécifications relatives aux regards et aux boîtes d'inspection et de branchement »

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit ou, si cela s'avère impossible, sur l'emballage. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré.

La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web www.bcca.be.

N° certificat BB-601-4146-13598-2 PP-4604-35578 | Valable du 2022-12-01 au 2025-11-30

Délivré à Bruxelles, le 23 janvier 2023.


ir. B. De Blaere,
Président du Comité de Gestion
Générale Certification et Agrément

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

SIÈGE SOCIAL: CANTERSTEEN, 47 BE-1000 BRUXELLES

SIÈGE OPÉRATIONNEL: HERMESLAAN, 9 BE-1831 DIEGEM

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

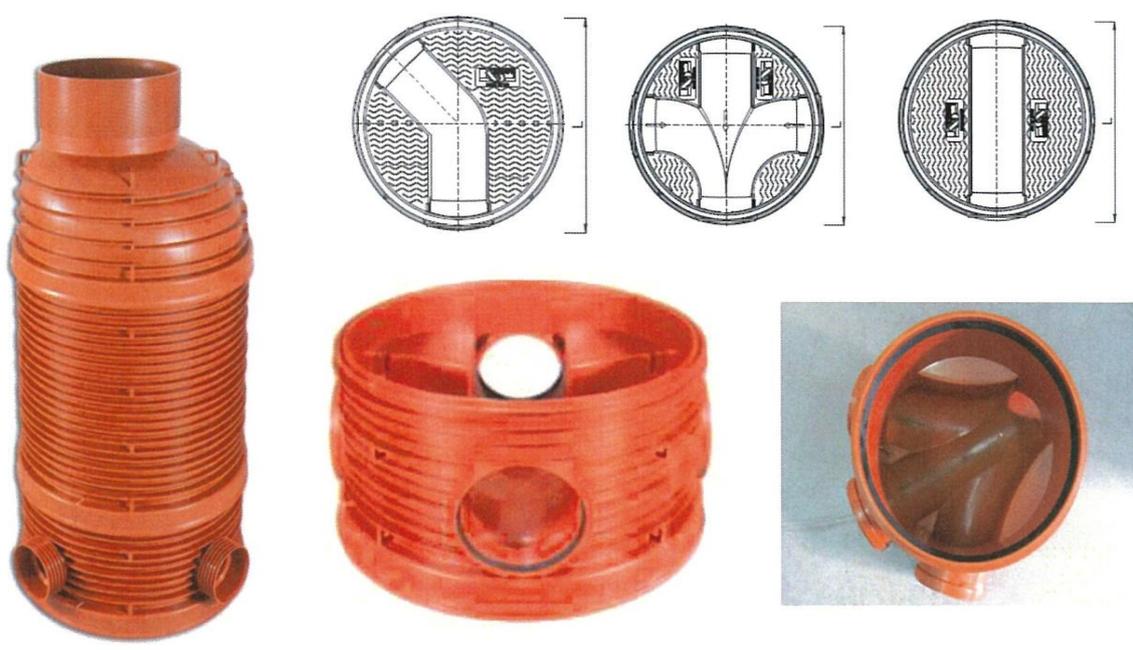


021 PROD

Annexe au certificat BENOR
BB-601-4146-13598-2 PP-4604-35578

**Regards et boîtes d'inspection et de branchement en PP (DN400-1200)
dans les zones de circulation et dans les réseaux enterrés
profondément jusqu'à une profondeur maximale de 6m du niveau du sol
au niveau du radier de la boîte principale**

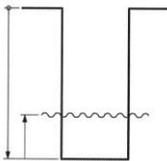
Version 2 du 23 janvier 2023

Diamètre interne	Spécifications techniques
DN 400 – 1000	<ul style="list-style-type: none"> - Regards et boîtes d'inspection et de branchement en PP, constitués d'éléments produits par moulage injection, assemblés par soudure d'extrusion ou avec des bagues d'étanchéité - Profondeur maximale de 6m et niveau de la nappe phréatique maximale de 5m au-dessus du niveau du radier de la boîte principale - Radier profilé
	

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

Marquage :

- Appliqué directement pendant la production dans le moule et/ou sur des étiquettes autocollantes, à l'intérieur et à l'extérieur.
- Contient : BENOR – EN 13598-2 – Kaczmarek – U* - dimensions (DN) – PP – date de production – profondeur maximale (6) et niveau de la nappe phréatique (5m)**
- *U : code de zone d'application pour les branchements et les collecteurs d'assainissement enterrés sans pression destinés à être utilisés à l'extérieur de la structure du bâtiment
- ** peut aussi être marqué comme indiqué à la figure ci-dessous :



Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 23 janvier 2023.



ir. B. De Blaere,
Président du Comité de Gestion
Générale Certification et Agrément

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.